



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

régions en difficulté

Question écrite n° 96196

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la dégradation du marché du travail en région Nord-Pas-de-Calais. L'augmentation des chiffres du chômage ne se dément pas. Au mois de mai 2010, la France compte 100 000 demandeurs d'emploi supplémentaires depuis le début de l'année 2010. La récession et la rigueur que le Gouvernement refuse de reconnaître sont une réalité forte. L'année 2009 livre un bilan préoccupant pour la région Nord-Pas-de-Calais : le chômage atteint son plus haut historique avec près de 300 000 demandeurs d'emploi, toutes qualifications confondues. Les destructions de postes concernent les plus faibles qualifications, aggravant la précarité des personnes défavorisées. Le ralentissement de l'embauche concerne les plus qualifiés, ce qui témoigne de l'effondrement du dynamisme de l'économie de ce territoire. Depuis le début de la crise, le chômage a augmenté de près de 30 % dans le Nord-Pas-de-Calais, une accélération dramatique aggravée par un retour à l'emploi particulièrement difficile. Avec 13,2 % de chômeurs, le Nord-Pas-de-Calais est l'une des régions où le taux de chômage est le plus élevé. La multiplication des plans sociaux, des liquidations d'entreprises et des licenciements économiques n'ont pas trouvé de réponse dans le plan de relance déployé par le Gouvernement. L'industrie est le parent pauvre de la politique de l'emploi du Gouvernement alors qu'en région Nord-Pas-de-Calais elle est toujours la principale source de travail pour ses habitants. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour conforter l'industrie française et soutenir les bassins d'emploi sinistrés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96196

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13626

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)